

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015**

A une séance ordinaire tenue le 16 novembre 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 646-11-2015  
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 13 et 19 octobre et 2 et 9 novembre 2015**
- 3.1- **Déclaration de Monsieur le Maire sur la situation financière :**  
quatre semaines avant l'adoption du budget, le maire de chaque municipalité doit présenter une déclaration sur la situation financière de sa Ville
- 4- **Règlements**
- 4.1- Adoption projet de règlement amendant le règlement sur les PIIA :
  - pour créer une section 8 au chapitre 4, intitulée « Dispositions applicables à la zone H236 »;

- pour y introduire des objectifs et critères d'évaluation relatifs à l'architecture des constructions et l'aménagement des terrains;
- pour assujettir toute nouvelle construction ou modification à une construction existante, tout aménagement paysager et tout aménagement d'un espace de stationnement dans la zone H236 à l'approbation de plans d'implantation et intégration architecturale.

4.2- Adoption projet de règlement amendant le règlement de zonage no.222-2008 afin de retirer de la liste des classes d'usages autorisées, la catégorie C.6.g, comme autorisée dans la zone CP335

4.3- Avis de motion : Règlement de taxation pour pourvoir au paiement du prix annuel pour le service de la Régie d'assainissement des eaux usées (*Règlement 426-2015*) pour la préparation du budget 2016

4.4- Avis de motion : Règlement de taxation pour pourvoir au paiement du prix annuel pour le service d'aqueduc (*Règlement 427-2015*) pour la préparation du budget 2016

4.5- Avis de motion : Règlement décrétant la variété de taux de la taxe foncière générale (*Règlement 428-2015*) pour la préparation du budget 2016

4.6- Avis de motion : Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations (*Règlement 429-2015*) pour la préparation du budget 2016

4.7- Avis de motion : Règlement de taxation décrétant les taux pour les taxes de secteur (*Règlement 430-2015*) pour la préparation du budget 2016

4.8- Avis de motion : Règlement de taxation pour pourvoir au paiement du prix annuel pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures et des matières recyclables (*Règlement 431-2015*) pour la préparation du budget 2016

## **5- Soumissions**

5.1- Résultat des soumissions : Service d'analyse de l'eau potable pour 2016

5.2- Résultat des soumissions : Mise en page et impression Sauverois 2016

## **6- Administration et Finances**

6.1- Autorisation Maire et greffier pour signer documents modifiant une servitude d'écoulement des eaux chemin des Galènes-Bleues

6.2- Reddition semestrielle (dépôt) Tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, il y a dépôt au conseil municipal de deux états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité

6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

## **7- Sécurité publique**

- 7.1- Location d'un simulateur d'embrasement avec la MRC
- 7.2- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 octobre 2015

**8- Travaux publics et génie**

- 8.1- Autorisation de la signature du contrat pour l'acquisition de la rue de l'Héritage phase 3
- 8.2- Paiement de facture travaux trottoirs et pavage
- 8.3- Paiement de facture travaux chemin Lac Millette
- 8.4- Paiement de facture travaux rue de l'Église entre Lalonde et Hébert
- 8.5- Paiement de facture remplacement de ponceau rue de l'Église

**9- Environnement -**

**10- Urbanisme (10.1 à 10.12 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 2 novembre 2015*)**

- 10.1- 2-6, avenue Saint-Jacques : Rénovation, plans 2015-128
- 10.2- 149, rue Principale : « 9206-8410 Québec inc. » Rénovation, plans 2015-129
- 10.3- 2 505, chemin Jean-Adam : « Gestion Claude Rodrigue inc. » Rénovation, plans 2015-130
- 10.4- 6, avenue Turcot : Rénovation, plans 2015-131
- 10.5- 200, rue Principale : « 9298-6850 Québec inc. » Rénovation, plans 2015-132
- 10.6- 32, avenue de la Gare : Rénovation, plans 2015-137
- 10.7- 4, avenue Lafleur Sud : « Librairie l'Arlequin » Enseigne sur poteau, plans 2015-134
- 10.8- 75, avenue de la Gare, bloc B-1 : « Boutique Chez moi Chez toi » Lettrage, plans 2015-135
- 10.9- 1 000, chemin Avila, local 2 : « Groupe Investors » Enseigne à plat, plans 2015-136
- 10.10- Demande de dérogation mineure *accord de principe* 58 à 60 A, avenue du Havre-des-Neiges
- 10.11- Demande de dérogation mineure *accord de principe* 467, avenue de l'Église
- 10.12- Demande de dérogation mineure *accord de principe* 8 rue Goyer
- 10.13- Demande de dérogation mineure 1577 côte Saint-Gabriel (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.14- Demande de dérogation mineure 106 chemin Mont-Maribou (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)

10.15- Demande de dérogation mineure 56 avenue Hochar (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)

10.16- Dérogation mineure Rue Principale, lot 2 315 238 (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)

10.17- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 octobre 2015

**11- Vie Communautaire**

11.1- Contribution de la Ville au club de Soccer FC Boréal

11.2- Paiement de factures construction du «skatepark»

**12- Ressources Humaines**

12.1- Engagement greffier et directeur des services juridiques

12.2- Engagement employés temporaires à l'entretien des patinoires

12.3- Engagement employés temporaires surveillance et entretien de patinoires

**13- Correspondance**

13.1- Demande d'aide financière L'Ombre-Elle

13.2- Demande d'aide financière école Marie-Rose dans le cadre du marchethon 2015

13.3- Souper bénéfice au profit de la COOP Santé St-Adolphe d'Howard/Morin-Heights (26 novembre 2015)

13.4- Auteurs des Laurentides renouvellement de l'adhésion 2016

**14- Points nouveaux**

14.1- Libération de retenues

14.2- Mandat aviseurs légaux démolition 1518 Kelly

14.3- Adhésion au régime de retraite par financement salarial FTQ

**15- Période de question du public (L.C.V. 322)**

**16- Levée de l'assemblée**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 647-11-2015**  
**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015 est accepté tel que déposé.

**RÉSOLUTION 648-11-2015**  
**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2015 est accepté tel que déposé.

**RÉSOLUTION 649-11-2015**  
**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre 2015 est accepté tel que déposé.

**RÉSOLUTION 650-11-2015**  
**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2015 est accepté tel que déposé.

**RÉSOLUTION 651-11-2015**  
**PUBLICATION DE LA DÉCLARATION**  
**DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

ATTENDU : La déclaration de Monsieur le Maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Sauveur en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La déclaration sur la situation financière de Monsieur le maire soit publiée dans le Sauverois édition de la semaine du 29 novembre au 5 décembre 2015.

**RÉSOLUTION 652-11-2015**  
**ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 225-H-10-2015**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA**

ATTENDU La lecture du règlement par le greffier;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 225-H-10-2015 décrétant un amendement au règlement de PIIA 225-2008 pour créer une section 8 au chapitre 4, intitulée « Dispositions applicables à la zone H236 », pour y introduire des objectifs et critères d'évaluation relatifs à l'architecture des constructions et l'aménagement des terrains et pour assujettir toute nouvelle construction ou modification à une construction existante, tout aménagement paysager et tout aménagement d'un espace de stationnement dans la zone H236 à l'approbation de plans d'implantation et intégration architecturale est adopté.

**RÉSOLUTION 653-11-2015**  
**ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 222-AO-10-2015**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU La lecture du règlement par le greffier;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AO-10-2015 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour retirer de la liste des classes d'usages autorisées, la catégorie C.6.g, comme autorisée dans la zone CP335 est adopté.

**AVIS DE MOTION 654-11-2015**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 426-2015**  
**COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA RÉGIE**  
**D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement de taxation, numéro 426-2015, pour pourvoir au paiement

annuel pour le service de la Régie d'assainissement des eaux usées. Madame la conseillère Caroline Vinet demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 655-11-2015**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 427-2015**  
**COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement de taxation, numéro 427-2015, pour pourvoir au paiement annuel pour le service d'aqueduc. Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 656-11-2015**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 428-2015**  
**DÉCRÉTANT LA VARIÉTÉ DE TAUX**  
**DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Madame la conseillère Julie Gratton donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement de taxation, numéro 428-2015, décrétant la variété de taux de la taxe foncière générale. Madame la conseillère Julie Gratton demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 657-11-2015**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 429-2015**  
**SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES**  
**FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS**

Madame la conseillère Julie Gratton donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement, numéro 429-2015, sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations. Madame la conseillère Julie Gratton demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 658-11-2015**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 430-2015**  
**DÉCRÉTANT LES TAUX POUR LES TAXES DE SECTEUR**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement de taxation, numéro 430-2015, décrétant les taux pour les taxes de secteur. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 659-11-2015**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 431-2015 POUR POURVOIR**  
**AU PAIEMENT ANNUEL POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE**  
**TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES ET DES**  
**MATIÈRES RECYCLABLES**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement de taxation, numéro 431-2015, pour pourvoir au paiement annuel pour le service de cueillette, de transport et de disposition des

ordures et des matières recyclables. Madame la conseillère Caroline Vinet demande également une dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 660-11-2015**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**ANALYSE DE L'EAU POTABLE 2016**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier le 9 novembre 2015 à 10 h 00, pour le mandat d'analyse de l'eau potable pour 2016;

ATTENDU Que quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU : Que Messieurs Jean Beaulieu et Frédéric Thifault agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Laboratoire Bio-Services	17 039,30 \$

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2016 de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le mandat d'analyse de l'eau potable pour 2016 est accordé à Laboratoire Bio-Services pour un montant total de 17 039,30 \$ (taxes incluses) et que le directeur du service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 661-11-2015**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**IMPRESSION ET MISE EN PAGE SAUVEROIS 2016**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 9 novembre 2015 à 11 h pour l'impression et la mise en page du Sauverois 2016;

ATTENDU : Que trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU : Que Mesdames Caroline Dufour et Joanne Richard agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu une (1) soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
King Communications	23 929,18 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service de l'environnement et des communications en date du 9 novembre 2015 ;



ATTENDU : Que les argents nécessaires pour la présente dépense proviennent du budget 2016 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par King Communications pour l'impression et la mise en page du Sauverois 2016 au montant de 23 929,18 \$ taxes incluses est acceptée et que la directrice de l'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 662-11-2015**  
**AUTORISATION SIGNATURE DOCUMENTS MODIFIANT**  
**SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX**  
**CHEMIN DES GALÈNES-BLEUS**

ATTENDU L'établissement en octobre 2011 d'une servitude d'écoulement des eaux naturelles dans le secteur du chemin des Galènes-Bleues;

ATTENDU Le projet de servitude de droit de passage à intervenir entre différents signataires de la servitude d'écoulement des eaux naturelles dans le secteur du chemin des Galènes-Bleues;

ATTENDU Que le projet de servitude de droit de passage chevauche la servitude d'écoulement des eaux naturelles et conséquemment la Ville doit intervenir dans ladite servitude de droit de passage;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à intervenir pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur pour consentir à la création des servitudes de passage sur les lots 5 166 781, 5 166 782 et 5 166 784.

**COMMENTAIRE 663-11-2015**  
**REDDITION SEMESTRIELLE 2015-02 (DÉPÔT)**

Tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal prend connaissance de deux états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité pour la période se terminant le 31 octobre 2015.

**RÉSOLUTION 664-11-2015**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 12 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 41154 à 41414) pour la période du 15 octobre au 11 novembre 2015 au montant de 3 865 652,01 \$ est acceptée.

**RÉSOLUTION 665-11-2015**  
**LOCATION SIMULATEUR D'EMBRASEMENT**  
**(PHÉNOMÈNES THERMIQUES)**

ATTENDU QUE le projet de location d'un simulateur d'embrasement (phénomènes thermiques) mis de l'avant par le comité technique en sécurité incendie(CTSI) de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue d'être en mesure de mieux former les effectifs des services en sécurité incendie du territoire de la MRC a fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC lors de leur dernière réunion tenue le 27 octobre 2015;

ATTENDU QUE pour donner suite à pareil projet, il y a lieu pour les municipalités de s'engager par voie de résolution des municipalités visées par les sept (7) services en sécurité incendie du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut à réserver les sommes requises afin de permettre la dispensation de ladite formation au tiers de leur effectif respectif annuellement;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

1. QUE le conseil de la Ville de Saint-Sauveur confirme la participation de 27 pompiers au cours des trois (3) prochaines années au coût de 450 \$ (taxes non comprises) par participant et ce, qu'il y ait ou non le nombre de participants confirmés.

**COMMENTAIRE 666-11-2015**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en octobre 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 39 interventions durant le mois dont, entre autre, 9 entraides, 1 feu de cheminée, 1 feu de bâtiment, 4 feux installation électrique HQ, 3 senteurs et/ou fuite de gaz, 1 système de gicleur en opération, 2 accidents routiers, 3 feux/fumée de cuisson, 1 feu de rebuts, 5 fausses alarme et 5 systèmes d'alarme en opération.

**RÉSOLUTION 667-11-2015**  
**SIGNATURE CONTRAT**  
**ACQUISITION RUE DE L'HÉRITAGE PHASE 3**

ATTENDU Que la construction de la rue de l'Héritage phase 3 du Sommet de la Marquise est complétée en conformité avec la réglementation municipale;

ATTENDU L'acceptation des travaux par les ingénieurs Équipe Laurence en date du 4 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents nécessaires

à la municipalisation de la rue de l'Héritage phase 3 du Sommet de la Marquise, soit le lot 5 504 873.

**RÉSOLUTION 668-11-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**TRAVAUX TROTTOIRS ET PAVAGE**

ATTENDU La résolution 519-08-2015, suite à un appel d'offres, autorisant des travaux de pavage de rues et de construction de trottoirs par la firme Construction Anor;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 5 novembre 2015 du directeur adjoint du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé pour le pavage des rues de l'Église et de la Gare et de la réfection de sections de trottoirs dans ces rues, du règlement d'emprunt 423-2015 pour le pavage de la rue des Buses phase 3 et du règlement d'emprunt 415-2015 pour la réfection et construction de trottoirs à différents endroits;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Construction Anor inc la somme de 358 661,99 \$ taxes incluses pour le décompte progressif numéro 2 pour des travaux de pavage de rues et de construction de trottoirs soit 15 087,30 \$ du règlement 423-2015, 75 560,46 \$ du règlement 415-2015 et 268 014,23 \$ du surplus accumulé de la Ville.

**RÉSOLUTION 669-11-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**TRAVAUX CHEMIN LAC MILLETTE**

ATTENDU La résolution 433-07-2015, suite à un appel d'offres, autorisant des travaux de réfection du chemin Lac Millette par la firme Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 5 novembre 2015 du directeur adjoint du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 418-2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée la somme de 616 876,46 \$ taxes incluses pour le décompte progressif numéro 2 pour des travaux de réfection du chemin Lac Millette.

**RÉSOLUTION 670-11-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**TRAVAUX RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU La résolution 518-08-2015, suite à un appel d'offres, autorisant des travaux de réfection de la rue de L'Église entre les rues Lalonde et Hébert par la firme Construction TRB inc;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 9 novembre 2015 du directeur adjoint du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 424-2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Construction TRB inc la somme de 302 491,06 \$ taxes incluses pour le décompte progressif numéro 2 pour des travaux de réfection de la rue de L'Église entre les rues Lalonde et Hébert.

**RÉSOLUTION 671-11-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**PONCEAU RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU La résolution 400-07-2014, suite à un appel d'offres, autorisant des travaux de remplacement d'un ponceau face au 156 de l'Église;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 9 novembre 2015 du directeur adjoint du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Daniel Filion Excavation inc pour le décompte progressif numéro 2 la somme de 5 352,09 \$ taxes incluses pour des travaux de remplacement d'un ponceau face au 156 de l'Église.

**RÉSOLUTION 672-11-2015**  
**2-6, AVENUE SAINT-JACQUES**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-128**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0849 présentée le 14 octobre 2015 pour la propriété du 2-6, avenue Saint-Jacques;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-128, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 2-6, avenue Saint-Jacques.

**RÉSOLUTION 673-11-2015**  
**149, RUE PRINCIPALE : « 9206-8410 QUÉBEC INC. »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-129**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0482 présentée le 14 octobre 2015 pour la propriété du 149, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-129, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 149, rue Principale.

**RÉSOLUTION 674-11-2015**  
**2 505, CHEMIN JEAN-ADAM :**  
**« GESTION CLAUDE RODRIGUE INC. »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-130**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0851 présentée le 16 octobre 2015 pour la propriété du 2 505, chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance extraordinaire du 9 novembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-130, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 2 505, chemin Jean-Adam.

**RÉSOLUTION 675-11-2015**  
**6, AVENUE TURCOT :**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-131**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0865 présentée le 26 octobre 2015 pour la propriété du 6, avenue Turcot;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-131, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 6, avenue Turcot.

**RÉSOLUTION 676-11-2015**  
**200, RUE PRINCIPALE : « 9298-6850 QUÉBEC INC. »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-132**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0599 présentée le 7 août 2015 pour la propriété du 200, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-132, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 200, rue Principale.

**RÉSOLUTION 677-11-2015**  
**32, AVENUE DE LA GARE**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-137**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0562 présentée le 7 août 2015 pour la propriété du 32, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015, quant à la

rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-137, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 32, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 678-11-2015**  
**4, AVENUE LAFLEUR SUD : « LIBRAIRIE L'ARLEQUIN »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2015-134**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0844 présentée le 14 octobre 2015 pour la propriété du 4, avenue Lafleur Sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère d'évaluation qui prévoit que le lettrage du nom de l'établissement est plus gros que celui du lettrage des produits offerts;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-134, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 4, avenue Lafleur Sud, au motif que le lettrage proposé sur l'enseigne est trop gros pour les produits offerts.

**RÉSOLUTION 679-11-2015**  
**75, AVENUE DE LA GARE, BLOC B-1 :**  
**« BOUTIQUE CHEZ MOI CHEZ TOI »**  
**LETTRAGE, PLANS 2015-135**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0821 présentée le 9 octobre 2015 pour la propriété du 75, avenue de la Gare, bloc B-1;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-135, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 75, avenue de la Gare, bloc B-1.

**RÉSOLUTION 680-11-2015**  
**1 000, CHEMIN AVILA, LOCAL 2**  
**« GROUPE INVESTORS »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-136**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0803 présentée le 24 septembre 2015 pour la propriété du 1 000, chemin Avila, local 2;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-136, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 1 000, chemin Avila, local 2.

**RÉSOLUTION 681-11-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**58 À 60 A, AVENUE DU HAVRE-DES-NEIGES**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure aux articles 110 et 113 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la marge de recul avant de 5,65 m au lieu de 6 m pour le bâtiment principal et l'empiètement de 2,81 m au lieu de 2 m dans la marge de recul arrière de 6 m pour la galerie pour l'immeuble 58 à 60A Havre-des-Neiges.

**RÉSOLUTION 682-11-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**467, AVENUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;



ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure aux articles 112 et 116 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser l'empiètement de 2,5 m au lieu de 2 m dans la marge de recul latérale droite de 5 m pour le balcon de l'étage et l'empiètement de 3 m au lieu de 2 m de la même marge pour la galerie du rez-de-chaussée pour le 467 avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 683-11-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**8, RUE GOYER**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 269.2° du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'inscription du nom des deux professionnels, soit Me François Parizeau et Me Marie-Chantal Lavigne, sur la nouvelle enseigne pour le 8 rue Goyer.

**RÉSOLUTION 684-11-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**1 577, CÔTE SAINT-GABRIEL OUEST**

ATTENDU La résolution 612-10-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 28 octobre 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 110.16° b) du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre la construction d'un abri d'auto détaché dans la cour avant, devant le bâtiment principal, sans jamais empiéter dans la marge avant et ce pour la propriété du 1577 Côte Saint-Gabriel Ouest.

**RÉSOLUTION 685-11-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**106, CHEMIN DU MONT-MARIBOU**

ATTENDU La résolution 613-10-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 28 octobre 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 227.1° du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre la construction d'un toit ayant un seul versant avec une pente de 3/12 et ce pour la propriété située au 106 chemin du Mont-Maribou.

**RÉSOLUTION 686-11-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**56, AVENUE HOCHAR**

ATTENDU La résolution 614-10-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 28 octobre 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure aux articles 112 et 113 du règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser la position du bâtiment principal à 1,33 m de la ligne latérale gauche au lieu des 3 m requis et à 3,68 m de la ligne arrière au lieu des 6 m requis à la grille des usages pour la zone H 320 et ce pour la propriété du 56 Hochar.

**RÉSOLUTION 687-11-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**LOT 2 315 238**

ATTENDU La résolution 616-10-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 28 octobre 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'annexe «A» du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre un bâtiment de 13,5 mètres de hauteur au lieu de 10,5 mètres et le nombre d'étages à 3 au lieu de 2,5 pour la zone H 236 et ce pour le lot 2 315 238.

**COMMENTAIRE 688-11-2015**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois d'octobre 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 76 permis d'émis pour un total de 2 741 500 \$ soit un total à date pour l'année 2015 de 42 683 100 \$ comparativement à 20 188 200 \$ pour la même période en 2014.

**RÉSOLUTION 689-11-2015**  
**CONTRIBUTION DE LA VILLE**  
**AU CLUB DE SOCCER**

ATTENDU La rencontre du conseil avec les représentants du club de soccer FC Boréal;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre au club de soccer FC Boréal à même le budget 2016 le montant de 50 \$ à titre de contribution de la Ville par joueur inscrit au club de soccer pour l'année 2016 uniquement.

**RÉSOLUTION 690-11-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURES**  
**CONSTRUCTION DU «SKATEPARK»**

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de la Vie Communautaire en date du 5 novembre 2015;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parc de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Spinworks la somme de 33 426,69 \$ taxes incluses pour différentes factures relativement à la construction du «skatepark».

**RÉSOLUTION 691-11-2015**  
**ENGAGEMENT GREFFIER**  
**ET DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES**

ATTENDU : Que le poste de greffier de la Ville de Saint-Sauveur sera vacant à compter du 11 décembre 2015;

ATTENDU : Les rencontres de candidats avec le comité de sélection le 14 octobre 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 10 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Jean-François Gauthier pour occuper le poste de greffier et directeur des services juridiques avec un salaire annuel de l'échelon quatorze (14) de l'échelle de rémunération des cadres ainsi que les autres conditions de travail allouées aux cadres incluant une

période annuelle de vacances de quatre (4) semaines et ceci dès la première année avec une période de probation de douze (12) mois.

**RÉSOLUTION 692-11-2015**  
**ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES**  
**ENTRETIEN PARCS ET PATINOIRES**

ATTENDU Que les opérations d'entretien des patinoires extérieures requièrent l'assignation de quatre (4) employés durant la période hivernale du 14 décembre 2015 au 15 mars 2016;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 9 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le personnel suivant soit embauché pour occuper le poste de temporaire, entretien patinoires pour la période du 14 décembre 2015 au 15 mars 2016 à savoir :

- Monsieur Yvan Bélanger journalier opérateur patinoires au salaire horaire de 22.09 \$ pour 2015 et de 22.48 \$ pour 2016;
- Monsieur Sébastien Thibault journalier opérateur patinoires au salaire horaire de 22.09 \$ pour 2015 et de 22.48 \$ pour 2016;
- Monsieur Matthew Lavergne journalier entretien patinoires au salaire horaire de 18.55 \$ pour 2015 et de 18.87 \$ pour 2016;
- Monsieur Vincent Poulin journalier entretien patinoires au salaire horaire de 18.55 \$ pour 2015 et de 18.87 \$ pour 2016.

**RÉSOLUTION 693-11-2015**  
**ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES**  
**SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES PATINOIRES**

ATTENDU Que les opérations de surveillance et d'entretien des patinoires extérieures requièrent l'assignation de trois (3) employés durant la période de l'ouverture des patinoires à la fermeture ou au plus tard le 15 mars 2016;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 9 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Le personnel suivant soit embauché pour occuper le poste de surveillant des patinoires pour la période de l'ouverture des patinoires à la fermeture ou au plus tard le 15 mars 2016 à savoir :

- Bernard Désormeau au salaire horaire de 19,67 \$ pour 2015 et de 20,01 \$ pour 2016;
- Claude Richer au salaire horaire de 19,67 \$ pour 2015 et de 20,01\$ pour 2016;
- Nicolas Tsai au salaire horaire de 19,67 \$ pour 2015 et de 20,01 \$ pour 2016.

**RÉSOLUTION 694-11-2015**  
**AIDE FINANCIÈRE – L'OMBRE-ELLE**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 500 \$ est accordée à l'Ombre-Elle dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

**RÉSOLUTION 695-11-2015**  
**AIDE FINANCIÈRE**  
**ÉCOLES PRIMAIRES**

ATTENDU La demande d'aide financière présentée par la direction des écoles primaires de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 250 \$ est accordée à l'école Marie-Rose et un second montant de 250 \$ est accordée à l'école de la Vallée.

**RÉSOLUTION 696-11-2015**  
**SOUPER BÉNÉFICÉ AU PROFIT DE LA COOP SANTÉ**  
**ST-ADOLPHE D'HOWARD/MORIN-HEIGHTS**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur procède à l'achat de un (1) billet pour le souper bénéficé à raison de 80 \$ l'unité (taxes incluses), le tout au profit de de la COOP Santé St-Adolphe d'Howard/Morin-Heights.

**RÉSOLUTION 697-11-2015**  
**AUTEURS DES LAURENTIDES**  
**ADHÉSION 2016**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur renouvelle son adhésion à l'Association des Auteurs des Laurentides pour 2016 et autorise le trésorier à défrayer des frais d'adhésion de l'ordre de 150 \$.

**RÉSOLUTION 698-11-2015**  
**LIBÉRATION DE RETENUES**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre les garanties suivantes accompagnant des soumissions :

- Laboratoire Bio-Services (analyse de l'eau potable 2015) 1 000 \$;
- Asphalte Sainte-Agathe (asphalte 2015) 4 490,93 \$;
- Montréal Chrysler Dodge Jeep (camion pick up) 3 449,02 \$.

**RÉSOLUTION 699-11-2015**  
**MANDAT AVISEURS LÉGAUX**  
**ORDONNANCE 1518 KELLY**

ATTENDU que des visites d'inspection du Service de l'urbanisme et du Service des incendies réalisées en septembre 2014, les 15 et 24 octobre 2015 ont permis de constater l'état de dégradation de ce bâtiment;

ATTENDU qu'une mise en demeure a été transmise au propriétaire le 28 octobre 2015, exigeant une démolition de cette construction;

ATTENDU qu'à ce jour, le propriétaire ne répond pas aux demandes de la Ville et maintient la situation dangereuse de l'immeuble;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE Le cabinet Prévost, Fortin, D'Aoust soit mandaté pour déposer devant la Cour supérieure du Québec les ordonnances et requêtes nécessaires afin d'obtenir la démolition du bâtiment sis au 1518 Chemin Kelly.

**RÉSOLUTION 700-11-2015**  
**ADHÉSION RÉGIME DE RETRAITE**  
**RRFS DE LA FTQ**

ATTENDU que lors de la dernière négociation de la convention collective des employés de la Ville de Saint-Sauveur il a été convenu entre les parties de la possibilité de mettre en place un régime à prestations déterminées et à coût nul pour la Ville;

ATTENDU que les employés de la Ville de Saint-Sauveur ont choisi d'adhérer au régime de retraite par financement salarial FTQ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016;

ATTENDU que l'engagement de l'employeur, dans un RRFS, se limite à verser sa contribution au régime, tel que négocié avec le Syndicat et que ce sont les participants qui demeurent responsables des déficits ou profitent des surplus;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Monsieur le directeur général et le trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur les documents nécessaires à l'adhésion des employés syndiqués au régime de retraite par financement salarial FTQ.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 701-11-2015**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux  
et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Normand Patrice  
Greffier

\_\_\_\_\_  
Jacques Gariépy  
Maire